

CHARTRE DU GROUPEMENT CENTRALIENS ENTREPRENEURS

Projet

I - Objectifs du Groupement

Le Groupement s'adresse à tous les membres de la communauté Centralienne intéressés par l'entrepreneuriat, qu'ils soient membres des Associations de diplômés ou élèves des Ecoles Centrale, et plus particulièrement aux créateurs et chefs d'entreprise Centraliens.

Les objectifs principaux du Groupement sont :

1. d'apporter à tous nos camarades des Ecoles Centrale des éclairages essentiels dans la plupart des activités clefs de leur vie d'entrepreneurs et notamment dans les domaines suivants :
 - finance
 - droit
 - sécurité
 - propriété intellectuelle
 - Ressources Humaines
 - communication et réseaux
 - Stratégie
2. être un lieu d'échanges privilégiés entre chefs d'entreprises, créateurs et repreneurs d'entreprise centraliens, et développer un esprit 'réseau' entre entrepreneurs,
3. faciliter les mises en relation entre entrepreneurs / financiers / conseils,
4. faciliter la réalisation de projets de création et de développement d'entreprise
5. promouvoir la création d'entreprises et l'entrepreneuriat au sein de la Communauté centralienne, c'est-à-dire les diplômés, les élèves, les enseignants, les chercheurs et la direction des Ecoles Centrale,
6. développer l'image du Centralien entrepreneur et la promouvoir auprès du public et des médias,

Ces éclairages ponctuels seront rarement des cours ou des exposés formels, mais plutôt des présentations de professionnels, des retours d'expérience, suivis de questions réponses, pour s'achever autour d'un cocktail informel.

Ces séances porteront toujours sur des sujets globaux, intéressant l'ensemble de la communauté des jeunes entreprises et leurs dirigeants.

L'esprit également sera de véhiculer des idées d'éthique et de respect des contrats signés, sachant que, sur le long terme, de relations saines sont des relations où toutes les parties gagnent ensemble et non pas au détriment de l'une d'elles.

C'est ainsi que les membres du groupement s'engagent :

1. à fournir une information honnête sur leur parcours et leurs activités,
2. à accepter le principe du « compagnonnage » qui consiste tout d'abord à participer aux travaux du Groupement pour acquérir le statut de membre actif,
3. à ne pas promouvoir ou représenter des positions syndicales, politiques, religieuses ou partisans dans le cadre de leurs responsabilités au sein du Groupement,
4. à ne pas communiquer au nom du Groupement sur des positions personnelles ou sur des thèmes n'ayant pas fait l'objet d'un travail et d'une décision de communication,
5. à ne pas détourner un groupe de travail vers une simple opération commerciale,

Le contenu des comptes-rendus de réunions, conférences, etc. doit avoir obtenu l'accord des auteurs et orateurs des exposés, et des intervenants, avant communication.

Les intervenants doivent être informés au préalable de la présence éventuelle de personnes étrangères au Groupement dans la salle (invités, journalistes,...).

Tout document diffusé, sous quelque forme que ce soit, doit avoir le « copyright » du Groupement.

Le Président du Groupement assume la responsabilité, tant vis-à-vis des intervenants que de la communauté Centralienne et des personnes informées, du contenu des informations diffusées.

Par ailleurs, des sous-groupes de notre Groupement pourront être formés pour entretenir une communauté plus réduite sur des sujets plus restreints ou des activités spécifiques :

- présentation de projets d'entreprise par nos jeunes camarades ;
- parrainage de certains projets ;
- etc...

Ponctuellement des personnes tierces pourront être admises au sein du Groupement après avis du Bureau : professeurs de l'Ecole dans les domaines concernés, Directeurs de filières, etc.....Ces personnes tierces pourront être invitées par le Bureau à participer à ses délibérations à titre consultatif.

Enfin, le Groupement, fort de l'expérience de ses membres, ambitionne de créer un “think tank” sur les sujets liés à l'entrepreneuriat en France, sujet hautement sensible pour les années à venir. Le Groupement pourra ainsi faire directement ou indirectement des propositions sur les moyens de développer l'entrepreneuriat, d'abord au sein de nos Ecoles, mais également dans des cercles plus larges. Ces communications seront faites en étroite entente avec les Associations d'anciens élèves et notamment l'Association des Centraliens qui développe ce genre d'activité à partir de 2008 également.

II - Organisation

L'Organisation est centrée autour d'un Bureau qui anime l'ensemble du Groupement, et de sous groupes pouvant avoir une assez large autonomie (comme l'activité Business Angels), mais suivie par le Bureau.

Sous-groupes

Nous définirons les sous-groupes pertinents selon les membres actifs qui voudront bien s'en occuper, et les sujets qui y seront abordés.

Parmi les sous-groupes qui seront éventuellement constitués figurent :

- les Business Angels ;
- la présentation de Business Plans par nos jeunes camarades ;
- parrainage de porteurs de projets de création
- relation avec les filières entrepreneuriat des Ecoles ;
- jeunes entrepreneurs ..

Chaque sous-groupe est animé par un coordinateur qui rend compte auprès du bureau des activités de son sous groupe, et engage ce qu'il pense être nécessaire dans le cadre de son sous-groupe.

Bureau

Le Bureau composé de 6 à 12 membres, est élu pour une durée d'un an reconductible par les membres du Groupement à jour de leur cotisation au Groupement, au cours d'une Assemblée Générale convoquée par le Président (à défaut par un Vice-Président) avant la fin de chaque année. .

Le Bureau est représentatif des différentes Associations : il offre chaque année une place à au moins un représentant de chaque Association de Centraliens.

Les missions du Bureau sont les suivantes :

- organiser les réunions-débats et conférences-cocktails ;
- animer le Groupement;
- entretenir les relations du Groupement avec les Ecoles Centrale et les tiers ;
- assurer le suivi du site Internet du Groupement ;
- maintenir la cohérence de l'ensemble, y compris sur ses équilibres financiers.

Le Bureau se réunit régulièrement, si possible, une fois par mois.

Il est composé au minimum d'un Président, d'un ou deux Vice Présidents d'un Secrétaire Général et d'un Trésorier,

Les personnes autorisées à agir et à communiquer au nom du Groupement sont le Président, le(s) Vice-président(s) et les personnes ad hoc si le besoin se fait sentir. Ils sont responsables des choix d'orientation des travaux, des relations extérieures, en particulier avec les écoles Centrale, et de la communication institutionnelle du groupement.

Le Bureau pourra décider de constituer un "think tank" pour avancer, tant en interne au sein des Ecoles Centrale, que vis à vis du monde extérieur, des propositions sur l'entrepreneuriat au sein de nos Ecoles en priorité, et éventuellement à l'extérieur.

Gestion

Le Groupement est porté par l'association ECP....

Les finances sont gérées par le Bureau, via son Trésorier. Le compte du Groupement est ouvert dans les livres de l'Association ECP qui règle directement les charges, et tient la comptabilité. Un état des comptes est communiqué aux membres du Bureau au moins une fois par an et présentés en Assemblée générale une fois par an.

III - Membres du Groupement

Le Groupement est ouvert à certains personnels des Ecoles Centrale, aux élèves et diplômés des Ecoles Centrale à jour de leur cotisation à leur association.

Ceux-ci deviennent membre du Groupement à titre individuel en s'acquittant d'une cotisation annuelle qui est fixée à 28 € pour 2008. Ils restent soumis aux règles de leurs associations respectives, en particulier concernant les cotisations,

La cotisation au Groupement est fixée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle donne accès à toutes les réunions débats et aux cocktails qui suivent.

Les élèves et diplômés des Ecole Centrale qui ne souhaitent pas adhérer au Groupement et participer ponctuellement aux réunions-débats devront s'acquitter d'une somme forfaitaire par séance fixée par le Bureau.

Ponctuellement, lors des réunions-débats, le Groupement peut accueillir -éventuellement en fonction du nombre de places disponibles- les auditeurs non Centraliens, moyennant une participation au frais fixée par le Bureau, qui pourra être supérieure à la somme demandée aux Centraliens non membres du Groupement.

Les participations aux diners-débats qui seront organisés fera l'objet d'une tarification spéciale, moyennant trois tarifs fixés par le Bureau :

- pour les membres adhérents au Groupement ;
- pour les Centraliens non -adhérents,
- pour les non Centralien

IV - Site Internet :

Les informations du Groupement seront relayées sur les sites des Associations avec cohérence afin d'assurer une communication et une promotion élargie et efficace du Groupement et en particulier sur le site de Centrale Paris qui est mis à jour ad libitum.

Le développement d'un site dédié au groupement est en cours de finalisation à l'adresse suivante : <https://www.logilab.net/clecent/demo/>

Ce site devra s'inclure dans le cadre de la présente charte.

V – Marques et nom du Groupement

La marque et le nom du Groupement sont **CENTRALIENS ENTREPRENEURS**